



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 6 AVRIL 2000, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet
Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur André Choinière, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Yves Laganière, conseiller
Madame Jocelyne Lecavalier, conseillère
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, assistait également à la séance.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte.

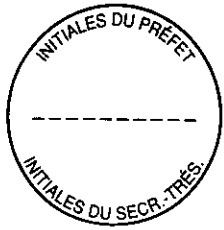
POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Choinère
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté, à savoir :

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2000
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
 - 6.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements d'emprunt numéros 986 et 987
 - 6.2 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement d'emprunt numéro 1697

00-04-064

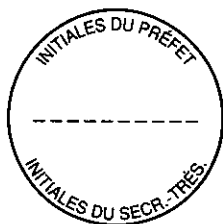


No de résolution
ou annotation

00-04-064
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2000 du Comité consultatif agricole
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2000 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Avis de conformité : plans et règlements d'urbanisme
 - 9.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire :
 - règlement numéro 820-11 modifiant le plan d'urbanisme
 - règlement numéro 845-93-A modifiant le règlement de zonage
 - 9.2 Ville de Saint-Basile-le-Grand :
 - règlement numéro U-120-74 modifiant le règlement de zonage
 - règlement numéro U-120-76 modifiant le règlement de zonage
 - 9.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 99.16 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.
10. Adoption du règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement
11. CLD : Plan local d'action concerté pour l'économie et l'emploi
12. CLD : nomination des représentants du collège électoral municipal au sein du conseil d'administration
13. Contrat de collecte et transport des matières résiduelles : demande d'ajustement
14. Plan de gestion intégrée des déchets : proposition de regroupement
15. Ligne Saint-Césaire/Hertel : demande d'avis
16. Cours d'eau :
 - 16.1 Cours d'eau Bernard : ponceau du C.N.
 - 16.2 Cours d'eau Massé : intervention de Nature-Action
 - 16.3 Cours d'eau Bas des Quarante : irrégularités
17. Solidarité rurale : adhésion à titre de membre
18. Demandes d'appui :
 - 18.1 M.R.C. Brôme-Missisquoi : facture 2000
 - 18.2 CLD Antoine-Labelle : réduction du nombre d'organismes
 - 18.3 M.R.C. de Francheville : disposition des neiges usées
19. Affaires publiques



No de résolution
ou annotation

00-04-064
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

20. Divers

- 20.1 CLD : modalités de paiement par la M.R.C.
- 20.2 Corporation touristique de la Vallée du Richelieu : prix du tourisme de la Montérégie
- 20.3 PSAR II : mémoire de la ville de Saint-Basile-le-Grand
- 20.4 C.R.D.M. : nomination des représentants de la M.R.C.
- 20.5 Représentant des municipalités au sein de l'A.M.T.

21. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 2 MARS 2000

00-04-065

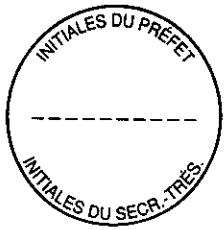
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2000
soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4. CORRESPONDANCE

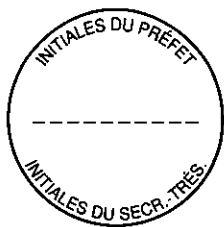
- 00-208 24-02-00 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant les documents inhérents au bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de Rouville portant sur les cours d'eau Ruisseau de la Branche du Rapide et branches 5, 16, 18, 28, 31, 32, 33 et 34
- 00-209 25-02-00 Lettre de MADAME FLORENCE JUNCA-ADENOT, présidente-directrice générale, A.M.T., transmettant un exemplaire de la présentation des résultats des études d'opportunité et de faisabilité d'un réseau de SLR.
- 00-210 25-02-00 Certificat de publication de la VILLE D'OTTERBURN PARK, portant sur l'adoption du projet de règlement relatif à la rémunération des membres du Conseil de la M.R.C.V.R..
- 00-211 25-02-00 Lettre de MONSIEUR DENIS MICHAUD, attaché politique, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, accusant réception de la nôtre relativement aux normes de sécurité ferroviaire.
- 00-212 25-02-00 Lettre de MONSIEUR GEORGES BOSSÉ, président, UMBM, portant sur le sommet du Grand Montréal qui se tiendra les 10 et 11 mars 2000, à l'Hôtel Hilton Bonaventure.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

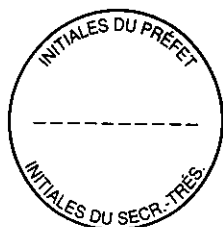
- 00-213 25-02-00 Lettre de MADAME PIERRETTE GUAY, directrice générale, ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LA MONTÉRÉGIE, portant sur le financement de leur organisme par un concert bénéfice le 7 avril 2000.
- 00-214 25-02-00 Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière adjointe, VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant la résolution numéro 2000-063 portant sur le PSAR II.
- 00-215 28-02-00 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le deuxième projet de règlement numéro 845-93 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-216 28-02-00 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le règlement numéro 820-11 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-217 28-02-00 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le règlement numéro 847-19 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-218 28-02-00 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR JEAN-LUC LÉGER, arpenteur géomètre, BRUNET, LABEL, LÉGER, adressée à MONSIEUR JULIEN BUSSIERE, VILLE DE BELOEIL, transmettant une demande d'ajustement du périmètre urbain de la ville de Belœil.
- 00-219 28-02-00 Lettre de MONSIEUR JACQUES PROULX, président, SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC, sollicitant la M.R.C. à contribuer financière à titre de membre régulier afin qu'il puisse poursuivre leur mandat.
- 00-220 28-02-00 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, directrice générale, M.R.C. DE CHAMPLAIN, transmettant la résolution numéro R00-044 appuyant la M.R.C. de Desjardins et la ville de Saint-Hilaire portant sur le dossier de l'ultra-train.
- 00-221 28-02-00 Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, directeur général, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, portant sur l'élection des administrateurs représentant les M.R.C. au conseil d'administration, mandat 2000-2002.
- 00-222 28-02-00 Lettre de MADAME CHANTAL D'AUTEUIL, OPTIQUE ENVIRONNEMENT, nous demandant de participer à la réalisation d'une étude de marché en environnement.
- 00-223 28-02-00 Lettre de MONSIEUR YVON CORMIER, directeur général, C.L.D. D'ANTOINE-LABELLE, transmettant la résolution numéro CLD-CA-244-01-00 demandant la réduction des organismes de regroupement en milieu économique.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

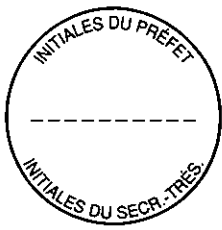
- 00-224 28-02-00 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de notre règlement numéro 14-10 modifiant le Schéma d'Aménagement de notre M.R.C..
- 00-225 28-02-00 Lettre de MONSIEUR GÉRARD MASSÉ, directeur de l'aménagement de la faune de la Montérégie, SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC, nous informant de sa nomination à titre de porte-parole de la Société pour la Montérégie.
- 00-226 28-02-00 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, directrice générale, M.R.C. CHAMPLAIN, transmettant la résolution numéro R00-042 portant sur le PSAR II de notre M.R.C..
- 00-227 29-02-00 Lettre de MONSIEUR GILLES GUERTIN, président, CHAMBRE DE COMMERCE LA VALLÉE DU RICHELIEU, portant sur le projet « Hostellerie Les Trois Tilleuls ».
- 00-228 01-03-00 Lettre de MONSIEUR YVES CORRIVEAU, conseiller, OPTIMUM, nous informant qu'ils ont fait la vérification des notes de couverture pour les assurances et que le tout est conforme à l'exception de quelques points.
- 00-229 01-03-00 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, accusant réception du projet de règlement numéro 14-13 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 00-230 02-03-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE LAVIGNE, directeur, DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU CANADA, transmettant un document intitulé, « Profil de la M.R.C.V.R. : un portrait de la population et du marché du travail »
- 00-231 02-03-00 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, adressée à MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, transmettant la résolution numéro 2000-32-T portant sur la nomination d'un représentant au C.A. de l'A.M.T..
- 00-232 02-03-00 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE DU MONT-SAINT-HILAIRE, portant sur le mont Saint-Hilaire et ses activités.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

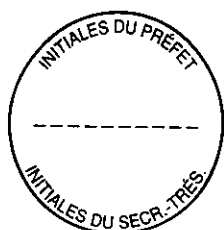
- 00-233 02-03-00 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-BAPTISTE, concernant l'assemblée publique qui se tiendra le 15 mars 2000, qui portera sur le projet de règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-234 02-03-00 Extrait du procès-verbal de la MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL numéro 00.50 portant sur la nomination de monsieur Michel Burelle à titre de représentant de la municipalité en l'absence de monsieur Gilles Beaudet au sein de la M.R.C.V.R..
- 00-235 03-03-00 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, concernant l'assemblée publique qui se tiendra le 15 mars 2000, qui portera sur le projet de règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-236 03-03-00 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-SUR-RICHELIEU, concernant l'assemblée publique qui se tiendra le 15 mars 2000, qui portera sur le projet de règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-237 03-03-00 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du règlement numéro 14-10 de la M.R.C.V.R..
- 00-238 03-03-00 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC accusant réception de la résolution numéro 00-01-013 de la M.R.C.V.R. concernant l'adoption du règlement numéro 14-10 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 00-239 03-03-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement numéro Z.15-1A-73 conformément à l'article 234.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-240 06-03-00 Lettre de MONSIEUR MICHEL COUTURE, ENVIRO RECYC, demandant une modification réglementaire et une modification au Schéma d'Aménagement de la M.R.C. pour l'aménagement de la Carrière Richard Poudrette inc.
- 00-241 06-03-00 Lettre de MADAME ÉLAINE PLAMONDON, coordonnatrice des concours, MAPAQ, portant sur la promotion du concours « Fleurir le Québec », édition 2000.
- 00-242 06-03-00 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros U-110-7, U-120-71, U-120-72, U-130-25, U-170-10 et U-180-5 conformément aux dispositions de l'article 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 00-243 06-03-00 Lettre de MADAME NICOLE COUTURE, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant le certificat de publication portant sur l'assemblée publique qui se tiendra le 15 mars 2000, pour le projet de règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-244 06-03-00 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE ST-DENIS-SUR-RICHELIEU, portant sur l'assemblée publique qui se tiendra le 15 mars 2000, pour le projet de règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-245 06-03-00 Certificat de publication de la VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, portant sur l'assemblée publique qui se tiendra le 15 mars 2000, pour le projet de règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-246 06-03-00 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART jr, POUPART & POUPART AVOCATS, portant sur la requête en démolition visant l'enseigne publicitaire installée par Pattison le long de l'autoroute 10 à Carignan.
- 00-247 06-03-00 Lettre de MONSIEUR GAÉTAN BACHAND, président, CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU BIO-ALIMENTAIRE DE LA MONTÉRÉGIE, transmettant une invitation pour un rendez-vous sectoriel du bio alimentaire de la Montérégie, qui se tiendra le mardi 4 avril 200.
- 00-248 06-03-00 Lettre de MONSIEUR MICHEL BYETTE, secrétaire, ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, transmettant la convocation à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le vendredi 12 mai 2000, à Québec.
- 00-249 06-03-00 Lettre de MONSIEUR DAVID J. DOUGLAS, spécialiste en environnement, THE CLORAX COMPANY OF CANADA LTD, portant sur le plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008.
- 00-250 07-03-00 Lettre de MONSIEUR LÉO BRODEUR, président, FERME LAITIÈRE BRODEUR INC., demandant une attestation pour la passerelle installée par eux surplombant le ruisseau de St-Mathieu-de-Beloil.
- 00-251 07-03-00 Lettre de MONSIEUR JOCELIN DUFRESNE, chef du service des relevés hydrométriques et de l'hydrologie, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, concernant le programme de détermination des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans (PDCC) – secteurs d'interventions prioritaires.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

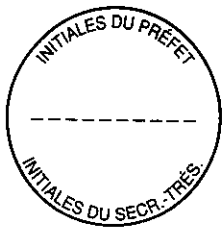
- 00-252 07-03-00 Lettre de MONSIEUR LUCIEN MÉTHÉ, CONSULTANTS LMI, transmettant l'avis de convocation pour le nettoyage et les travaux d'entretien du cours d'eau Trait-carré.
- 00-253 08-03-00 Lettre de MONSIEUR JOCELYNE JEANSON, secrétaire administrative, M.R.C. BROME-MISSISQUOI, transmettant la résolution numéro 47-0200 portant sur le refus de payer la facture 2000 du gouvernement Bouchard pour la lutte au déficit zéro.
- 00-254 08-03-00 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le certificat de publication portant sur l'assemblée publique qui se tiendra le 15 mars 2000, pour le projet de règlement numéro 14-13, modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-255 08-03-00 Certificat de publication de la VILLE DE CHAMBLY, portant sur l'assemblée publique qui se tiendra le 15 mars 2000, pour le projet de règlement numéro 14-13 de la M.R.C.V.R..
- 00-256 08-03-00 Lettre de MONSIEUR JEAN-GUY OUELLET, président, SPORTS QUÉBEC, nous informant de l'ouverture de la période de mise en candidature pour les finales des Jeux du Québec, hiver et été 2003.
- 00-257 09-03-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de la nôtre portant sur l'entrée en vigueur du règlement numéro 14-10 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 00-258 09-03-00 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, nous informant du dépôt des procès-verbaux de la M.R.C.V.R. du 13 janvier et 3 février 2000, au conseil municipal.
- 00-259 09-03-00 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, transmettant les règlements numéros U-120-73, U-120-74, U-120-75 et U-120-76 conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-260 10-03-00 Lettre de MONSIEUR JACQUES BRASSARD, ministre, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, nous soumettant, conformément à l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis d'intervention pour le projet de construction d'une nouvelle ligne St-Césaire-Hertel retenu par Hydro-Québec, traversant les villes de Carignan et de Chambly.
- 00-261 13-03-00 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant les documents relatifs au Ruisseau Belœil du Rapide et branches 5, 16, 28, 31, 32, 33 et 34.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

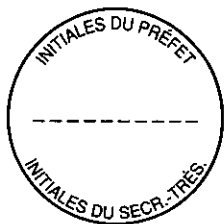
- 00-262 13-03-00 Lettre de MONSIEUR GAÉTAN HUDON, secrétaire-trésorier, M.R.C. MONTCALM, transmettant la résolution numéro CA-00348 portant sur la concentration des organismes œuvrant en matière de développement économique.
- 00-263 13-03-00 Lettre de MONSIEUR JACQUES RENAUD, greffier adjoint, VILLE DE CARIGNAN, transmettant le certificat de publication portant sur l'assemblée publique qui se tiendra le 15 mars 2000, pour le projet de règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-264 13-03-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, transmettant le certificat de publication portant sur l'assemblée publique qui se tiendra le 15 mars 2000, pour le projet de règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-265 13-03-00 Lettre de MADAME LAWRENCE H. GALES, ing. BUREAU DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS DU CANADA, donnant suite à la nôtre portant sur l'accident de chemin de fer de St-Hilaire.
- 00-266 13-03-00 Copie de la lettre adressée à MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, portant sur la nomination de monsieur Pierre Bourbonnais à titre de représentant de la Couronne Sud au sein du Comité aviseur, dans le cadre de la mise en place de la Communauté métropolitaine pour la région de Montréal.
- 00-267 14-03-00 Convocation du BUREAU DES DÉLÉGUÉS DES M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU ET DES MASKOUTAINS, qui se tiendra le 23 mars 2000 portant sur l'entretien du cours d'eau Jeanson.
- 00-268 15-03-00 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant le règlement numéro 1-2000 modifiant le règlement de zonage numéro 3-91.
- 00-269 15-03-00 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant une demande d'exclusion à la C.P.T.A.Q..
- 00-270 15-03-00 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant les règlements d'emprunts numéros 986 et 987 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

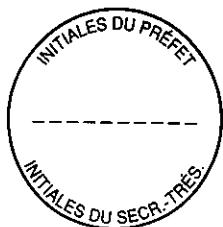
- 00-271 15-03-00 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, transmettant l'avis public portant sur la tenue du bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et des Maskoutains le 23 mars 2000, à 18h45, pour des travaux dans le Ruisseau Salvail br. 2-A, le Ruisseau Jeanson br. 1 et 2 ainsi que la Petite Décharge Noire br. 6.
- 00-272 15-03-00 Lettre de MONSIEUR CLAUDE CARON, greffier, VILLE DE BOUCHERVILLE, transmettant la résolution numéro 2000-162 portant sur la création de la Communauté métropolitaine pour la région de Montréal, accord de principe.
- 00-273 15-03-00 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MT-ST-HILAIRE, transmettant le règlement scindé numéro 845-93-A.
- 00-274 15-03-00 Lettre de MONSIEUR ALAIN THAUVETTE, directeur général, CANADIEN NATIONAL, en réponse à la nôtre transmettant la résolution numéro 00-02-038 pour le remplacement d'un ponceau ferroviaire sis sur le cours d'eau Ruisseau Bernard.
- 00-275 16-03-00 Lettre de MONSIEUR JACQUES RENAUD, greffier, VILLE DE CARIGNAN, transmettant la résolution numéro 00-03-61 appuyant la ville de Chambly pour le futur site d'implantation d'un centre de formation professionnelle.
- 00-276 16-03-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le certificat de publication portant sur l'assemblée publique qui se tiendra le 15 mars 2000, pour le projet de règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-277 16-03-00 Lettre de MONSIEUR JEAN-JULES DANSEREAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant les règlements numéros 277-96-029-F, 277-96-030 B et 277-96-031-A.
- 00-278 17-03-00 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR SYLVAIN VILLENEUVE, responsable de l'urbanisme, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, adressée à ENVIRO-RECYC, portant sur une demande de modification réglementaire et modification au Schéma d'Aménagement, Carrière Poudrette.
- 00-279 17-03-00 Lettre de MONSIEUR FLORIAN ST-ONGE, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, portant sur l'adhésion à la FQM pour l'année 2000.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

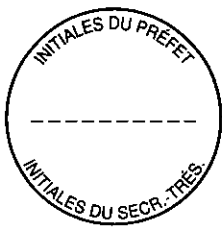
- 00-280 17-03-00 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant le certificat de publication portant sur l'assemblée publique qui se tiendra le 15 mars 2000, pour le projet de règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 00-281 17-03-00 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le second projet de règlement numéro 91.21.21.99.
- 00-282 17-03-00 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-BAPTISTE, transmettant leur avis sur le PSAR II.
- 00-283 17-03-00 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le règlement numéro 99.16.
- 00-284 17-03-00 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le règlement numéro 99.17.
- 00-285 17-03-00 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le règlement numéro 99.18.
- 00-286 20-03-00 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, jr, POUPART & POUPART, nous informant du report de la requête en démolition visant l'enseigne publicitaire installée par Pattison Québec inc., le long de l'autoroute 10, à Carignan, au 20 avril prochain.
- 00-287 20-03-00 Lettre de MADAME SYLVIE McDUFF, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE STE-MARIE-MADELEINE, transmettant la résolution numéro 2000-46 portant sur les travaux d'entretien de la Petite Décharge Noire, branches 5 et 6.
- 00-288 20-03-00 Lettre de MADAME CHRISTIANE MARCOUX, préfet, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous invitant à vérifier notre intérêt afin d'élaborer conjointement le plan de gestion de matières résiduelles pour nos territoires respectifs.
- 00-289 21-03-00 Lettre de MONSIEUR STÉPHANE PARENT, directeur général, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous informant de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le mercredi 12 avril 2000, à 19h30.
- 00-290 22-03-00 Lettre de MONSIEUR CLAUDE BERNIER, co-président d'honneur, C.R.D.M., nous invitant à contribuer au succès du concert bénéfice de l'OSMONT.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

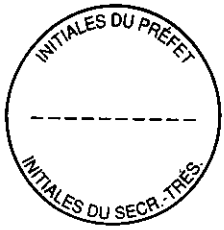
- 00-291 22-03-00 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception du règlement numéro 14-12 ainsi que du projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-292 22-03-00 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE JOLIVET, ministre, MINISTÈRE DES RÉGIONS, s'adressant personnellement à chacun des quelque 3000 membre des CLD et des CRD afin de témoigner toute sa reconnaissance d'avoir fait le choix de relever le défi du développement local et régional.
- 00-293 22-03-00 Lettre de MONSIEUR L. PAUL MASSE, maire, VILLE DE WATERLOO, portant sur les ententes non respectées avec la Sûreté du Québec.
- 00-294 22-03-00 Lettre de MONSIEUR JEAN BERGERON, service de la planification et du développement, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant la résolution numéro 000307-87 concernant l'avis de la ville sur le second projet de Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-295 22-03-00 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice à l'aménagement, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, accusant réception du projet de règlement numéro 14-12 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-296 22-03-00 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice à l'aménagement, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, accusant réception du projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-297 23-03-00 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, portant sur l'entrée en vigueur du règlement numéro U-120-75 conformément à l'article 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-298 23-03-00 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le certificat de publication pour l'assemblée publique qui se tiendra le 15 mars 2000, portant sur le règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-299 24-03-00 Lettre de MADAME MANON DEXTRAZE, adjointe au secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception des documents relatifs aux règlements numéros 14-12 et 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 00-300 24-03-00 Lettre de MONSIEUR JACQUES LIZÉE, directeur général, FÉDÉRATION DES UNIONS DE FAMILLES, et MONSIEUR GEORGES FELLI, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous invitant au 12^e colloque du Carrefour « action municipale et familles » les 9, 10 et 11 juin 2000.
- 00-301 27-03-00 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, portant sur le Ruisseau Branche du Rapide et branches 5, 16, 28, 31, 32, 33, et 34.
- 00-302 27-03-00 Lettre de MADAME LINDA PHANEUF, directrice générale, M.R.C. BEAUHARNOIS SALABERRY, transmettant la résolution numéro 2000-03-33 portant sur leur position à l'égard de la création de la Communauté métropolitaine de Montréal.
- 00-303 27-03-00 Copie conforme de la lettre adressée à MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, portant sur la position des membres de la Couronne Sud face à la réforme métropolitaine.
- 00-304 27-03-00 Certificat de publication de la M.R.C. LE BAS-RICHELIEU, portant sur la tenue du prochain Bureau des délégués des deux M.R.C. le 10 avril 2000, portant sur des travaux d'entretien dans le cours d'eau de la Rouchière.
- 00-305 27-03-00 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception du projet de règlement numéro 14-13 amendant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-306 27-03-00 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, portant sur la tenue du prochain Bureau des délégués des deux M.R.C., le 10 avril 2000, concernant les travaux d'entretien dans le cours d'eau de la Rouchière.
- 00-307 27-03-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE ST-ONGE, directeur général, M.R.C. DE FRANCHEVILLE, transmettant la résolution numéro 2000-03-040 concernant le règlement sur des lieux d'élimination de neige, R.R.Q., c. Q-2, r.15.1.
- 00-308 27-03-00 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant de la tenue d'une journée de registre portant sur le règlement numéro 845-93-B.

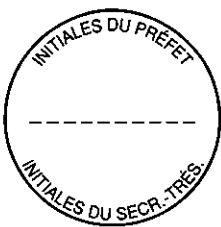


No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

PUBLICATIONS DU MOIS DE MARS 2000

Innovation transport	no. 7 février 2000
Gazette officielle du Québec	no. 8 23 février 2000
Muni-express	no. 1 24 février 2000
Infrastructures	vol. 7, no. 2 février 2000
Municipalité	février – mars 2000
Gazette officielle du Québec	no. 9 1 ^{er} mars 2000
Gazette officielle du Québec	no. 9A 6 mars 2000
Québec Vert	vol. 22, no. 2 mars 2000
Quorum	vol. 25, no. 2 mars 2000
Affaires Montérégiennes	vol. 12, no. 6 mars 2000
Municipale	vol. 78, no. 2 mars 2000
Réseau Vélo métropolitain	vol. 3, no. 1 mars 2000
L'itinéraire	vol. 14, no. 1 mars 2000
Muni-Express	no. 2 13 mars 2000
Le Québec rural	vol. 9, no. 2 mars 2000
Journal Infeausource	vol. 12, no. 1 mars 2000
Loisir et sport	vol. 1, no. 5 mars 2000
Vecteur environnement	vol. 33, no. 2 mars 2000
L'aubelle	no. 132 janvier, février, mars 2000



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

00-04-066

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 00-04 du chèque #8620 au chèque #8676 pour un montant total de 73 041,02 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

6.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements d'emprunt numéros 986 et 987

Règlement numéro 986 :

00-04-067

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 986, portant sur des travaux de correction à un fossé de rétention et sur l'aménagement d'un bassin de rétention en périmètre urbain;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 986 de la ville de Mont-Saint-Hilaire, portant sur des travaux de correction à un fossé de rétention et sur l'aménagement d'un bassin de rétention en périmètre urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Règlement numéro 987 :

00-04-068

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 987, portant sur des travaux d'infrastructures en périmètre urbain;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 987 de la ville de Mont-Saint-Hilaire, portant sur des travaux d'infrastructures en périmètre urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement d'emprunt numéro 1697

00-04-069

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 1697, décrétant la construction et l'ouverture d'une rue dans le parc industriel;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand



No de résolution
ou annotation

00-04-069
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1697 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, décrétant la construction et l'ouverture d'une rue dans le parc industriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2000 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2000 du Comité consultatif agricole.

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2000 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2000 du Comité consultatif régionale d'aménagement.

POINT 9. AVIS DE CONFORMITÉ : PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME

9.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire :

– Règlement numéro 820-11 modifiant le plan d'urbanisme

00-04-070

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 820-11 modifiant son plan d'urbanisme;

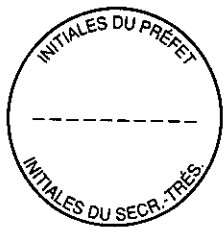
ATTENDU QUE le règlement numéro 820-11, modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 820-11, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-03-025, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 820-11 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière



No de résolution
ou annotation

00-04-070
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 820-11, modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

– Règlement numéro 845-93-A modifiant le règlement de zonage

00-04-071

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-93-A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-93-A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-93-A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-03-026, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-93-A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-93-A, modifiant le règlement de zonage de la ville Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Ville de Saint-Basile-le-Grand :

– Règlement numéro U-120-74 modifiant le règlement de zonage

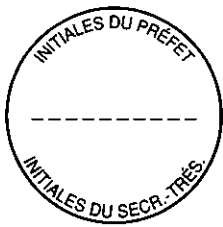
00-04-072

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-74 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-74, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-74, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-03-028, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

00-04-072
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-74 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-74, modifiant le règlement de zonage de la ville Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

– Règlement numéro U-120-76 modifiant le règlement de zonage

00-04-073

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-76 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-76, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-76, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-03-029, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-76, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 00-03-018, recommande au Conseil de l'approuver;

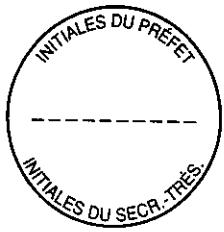
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-76 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-76, modifiant le règlement de zonage de la ville Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

9.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 99.16 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.

00-04-074

ATTENDU QUE le règlement sur les P.I.I.A. de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 99.16 modifiant son règlement sur les P.I.I.A.;

ATTENDU QUE le règlement numéro 99.16, modifiant le règlement sur les P.I.I.A. de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 99.16, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-03-031, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 99.16 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Jocelyne Lecavalier

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 99.16, modifiant le règlement sur les P.I.I.A. de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 14-13 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil prennent connaissance du compte rendu de l'assemblée publique du 15 mars 2000, portant sur le projet de règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement.

Ils prennent également connaissance d'une lettre de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire, adressée à madame Louise Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, eu égard au projet de règlement numéro 14-13.

À la suite d'échanges sur le sujet, la résolution suivante est déposée :

00-04-075

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il est opportun de modifier le Schéma d'Aménagement pour, d'une part, accroître les possibilités d'usages commerciaux compatibles à l'affectation industrielle et pour, d'autre part, prévoir une affectation industrielle aux abords de l'autoroute Jean-Lesage, à Mont-Saint-Hilaire, en lieu et place d'une affectation résidentielle;



No de résolution
ou annotation

00-04-075
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 3 février 2000, le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 14-13, afin de modifier le Schéma d'Aménagement en ce sens, de même que le document complémentaire conséquent;

ATTENDU QU'une assemblée publique, portant sur le projet de règlement, s'est tenue le 13 mars 2000 au siège social de la M.R.C.;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 2 mars 2000;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de modifier le projet de règlement numéro 14-13 tel qu'adopté

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU D'adopter le règlement numéro 14-13 : "Règlement modifiant le Schéma d'Aménagement, règlement numéro 14", tel qu'annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 11. CLD : PLAN LOCAL D'ACTION CONCERTÉ POUR
L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

00-04-076

ATTENDU QUE le CLD de La Vallée-du-Richelieu a adopté son Plan local d'action concerté pour l'économie et l'emploi (PLACÉE);

ATTENDU QUE le ministère des Régions sollicite l'avis du Conseil de la M.R.C., eu égard au PLACÉE;

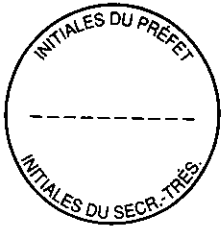
ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-03-033, recommande au Conseil d'entériner le PLACÉE puisqu'il est conforme au Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU D'entériner le Plan local d'action concerté pour l'économie et l'emploi du CLD de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

00-04-077

**POINT 12. CLD : NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE
ÉLECTORAL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ATTENDU QUE le collège électoral municipal, au sein du CLD de La Vallée-du-Richelieu, est formé des maires de chacune des municipalités de la M.R.C., de même que d'un(e) conseiller(ière) municipal(e) de la municipalité où le préfet est issu;

ATTENDU QUE le collège électoral municipal détient dix (10) sièges au sein du conseil d'administration du CLD;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des représentants du collège électoral municipal, en vue de l'assemblée générale du CLD qui se tiendra le 12 avril 2000

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes soient et sont nommées à titre de représentants du collège électoral municipal, au sein du conseil d'administration au CLD de La Vallée-du-Richelieu, à savoir :

- monsieur Claude Voyer;
- monsieur André Choinière;
- monsieur Julien Bussière;
- monsieur Gilles Plante;
- monsieur Guy Dubé;
- monsieur Marcel Dulude, membre d'office;
- monsieur Bernard Gagnon, membre d'office;
- madame Jocelyne Lecavalier, membre d'office;
- monsieur Jean Beauregard;
- monsieur Pierre Bourbonnais, membre d'office.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 13. CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES : DEMANDE D'AJUSTEMENT**

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une lettre de la firme Intersan inc., demandant un réajustement du coût du contrat relatif à la collecte et au transport des matières résiduelles, conséquemment à la hausse du prix du carburant.

Les maires des municipalités, concernées par ce contrat, conviennent de ne pas donner suite à la demande puisqu'aucune clause ne prévoit une augmentation du coût pour un tel motif.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 14. PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS :
PROPOSITION DE REGROUPEMENT**

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une lettre de la M.R.C. du Haut-Richelieu proposant un regroupement des M.R.C. en vue de réaliser un plan conjoint de gestion des matières résiduelles.

Il est convenu d'informer la M.R.C. du Haut-Richelieu que la M.R.C. ne peut donner suite, pour le moment, à la proposition formulée, compte tenu qu'une partie de notre M.R.C. est incluse sur le territoire de la Métropole et que la gestion des matières résiduelles fait partie des compétences que pourraient assumer l'éventuelle Communauté métropolitaine de la région de Montréal.

POINT 15. LIGNE SAINT-CÉSAIRE/HERTEL : DEMANDE D'AVIS

00-04-078

ATTENDU QUE le tracé retenu par Hydro-Québec, pour la construction d'une nouvelle ligne Saint-Césaire-Hertel à 735 Kv, traverse les villes de Carignan et de Chambly;

ATTENDU QUE, conséquemment, le ministre des Ressources naturelles, monsieur Jaques Brassard, sollicite l'avis de la M.R.C. eu égard à la conformité du projet face au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly est actuellement insatisfaite du tracé proposé sur son territoire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU DE reporter la formulation de l'avis du Conseil quant à la conformité au Schéma d'Aménagement du projet de la nouvelle ligne Saint-Césaire/Hertel, tant que le Bureau des audiences publiques ne sera pas prononcé, eu égard aux représentations qui seront formulées par la ville de Chambly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. COURS D'EAU

16.1 Cours d'eau Bernard : ponceau du C.N.

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une lettre du Canadien National en réponse à quatre (4) lettres adressées par la M.R.C., demandant que le ponceau du cours d'eau Bernard soit agrandi afin de permettre une circulation d'eau adéquate.

Le C.N. propose la formation d'un comité tripartite afin d'évaluer plus précisément la situation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

16.2 Cours d'eau Massé : intervention de Nature-Action

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une lettre de Nature-Action sollicitant l'appui de la M.R.C. pour la réalisation d'un projet de réhabilitation de l'habitat du poisson dans une partie du cours d'eau Massé, au niveau de Saint-Basile-le-Grand.

Il est convenu d'informer Nature-Action que la M.R.C. ne peut donner suite à leur requête, compte tenu qu'il est prévu qu'une étude majeure de l'ensemble du bassin versant du cours d'eau Massé soit bientôt réalisée par le Bureau des délégués de cours d'eau.

16.3 Cours d'eau Bas des Quarante : irrégularités

Madame Jocelyne Lecavalier informe les membres du Conseil que certains intéressés, par les travaux d'aménagement réalisés dans le cours d'eau Bas des Quarante, sont d'avis que des irrégularités se sont produites dans la réalisation du dossier.

POINT 17. SOLIDARITÉ RURALE : ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE

00-04-079

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU D'adhérer à titre de membre corporatif à Solidarité rurale du Québec, pour une contribution annuelle de 150,00 \$.

REJETTÉE MAJORITAIREMENT, madame Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Gilles Beaudet, André Choinière, Guy Dubé, Jacques Durand, Yves Laganière et Claude Voyer ayant voté en faveur de la résolution; alors que messieurs Robert Beaudry, Julien Bussière, Honorius Charbonneau, Marcel Dulude, Bernard Gagnon et Gilles Plante ont voté contre la résolution. La résolution est rejetée puisque les voix défavorables représentent la majorité de la population.

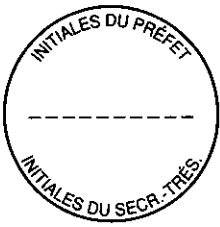
POINT 18. DEMANDES D'APPUI

18.1 M.R.C. Brôme-Missisquoi : facture 2000

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à la demande d'appui.

18.2 CLD Antoine-Labelle : réduction du nombre d'organismes

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à la demande d'appui.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

18.3 M.R.C. de Francheville : disposition des neiges usées

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à la demande d'appui.

POINT 19. AFFAIRES PUBLIQUES

Des représentants de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire expriment leurs réticences eu égard au règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement adopté par le Conseil.

Deux (2) citoyens déplorent les modalités législatives concernant la convocation des citoyens à des assemblées publiques touchant un projet de règlement modifiant le Schéma d'Aménagement.

POINT 20. DIVERS

20.1 CLD : modalités de paiement par la M.R.C.

00-04-080

ATTENDU QUE la M.R.C. et le CLD de La Vallée-du-Richelieu ont signé une entente de gestion;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la M.R.C. finance le CLD à raison de deux (2) paiements en cours d'année, soit en février et en août;

ATTENDU QUE, de l'avis du CLD, un tel mode de financement ne permet pas de répondre aux attentes de d'autres organismes qu'il finance et dont les déboursés les plus importants surviennent dans le premier semestre;

ATTENDU QUE, de l'avis du CLD, il y a lieu de modifier l'entente de façon à ce que le financement du CLD par la M.R.C. s'effectue en un seul versement en début d'année;

ATTENDU QUE le Comité des finances est d'opinion que la demande du CLD, telle que formulée, occasionnera des pertes de revenus trop importantes pour la M.R.C. et recommande ainsi que la M.R.C. finance le CLD en trois (3) versements annuels

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU D'informer le CLD de La Vallée-du-Richelieu que, suite à un accord naturel, la M.R.C. est disposé à modifier l'entente de gestion de façon à ce que la M.R.C. finance le CLD en trois (3) versements, soit : en février, en mai et en septembre de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

20.2 Corporation touristique de la Vallée du Richelieu : prix du tourisme de la Montérégie

00-04-081

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU DE féliciter la Corporation touristique de la Vallée du Richelieu pour l'obtention du prix "services touristiques" décerné par Tourisme Montérégie lors de l'événement "Les Grands prix du Tourisme en Montérégie 2000" et du prix spécial décerné par les Caisses populaires Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3 PSAR II : mémoire de la ville de Saint-Basile-le-Grand

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du mémoire de la ville de Saint-Basile-le-Grand, tel que présenté à la Commission sur la révision du second projet de Schéma d'Aménagement révisé, lors de l'assemblée publique du 23 mars 2000.

20.4 C.R.D.M. : nomination des représentants de la M.R.C.

00-04-082

ATTENDU QUE le mandat des administrateurs du Conseil régional de développement de la Montérégie arrive à échéance en juin 2000;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu détient quatre (4) sièges, dont deux (2) occupés d'office par les maires de Chambly et de Saint-Bruno-de-Montarville;

ATTENDU QUE, de ce fait, il y a lieu, pour le Conseil, de procéder à la nomination de deux (2) autres administrateurs

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier
APPUYÉE PAR Monsieur Guy Dubé

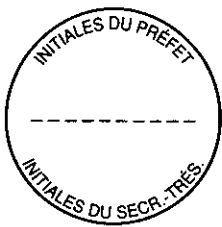
ET RÉSOLU QUE messieurs Jacques Durand et André Choinière soient nommés à titre de représentants de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du conseil d'administration du conseil régional de développement de la Montérégie, en plus de messieurs Pierre Bourbonnais et Marcel Dulude qui sont membres d'office.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5 Représentant des municipalités au sein de l'A.M.T.

00-04-083

ATTENDU QUE madame Louise Harel, ministre des Affaires municipales et à la Métropole, sollicite les M.R.C. des couronnes Nord et Sud à l'effet de reconduire monsieur Paul Larocque, maire de Bois-des-Filion, comme membre du Conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport;



No de résolution
ou annotation

00-04-083
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QU'en juin 1998, lors du renouvellement du mandat de monsieur Paul Larocque, les M.R.C. de la Couronne Sud ont indiqué qu'il y aurait lieu d'appliquer le principe d'alternance entre un représentant de la Couronne Sud et un représentant de la Couronne Nord

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU D'informer madame Louise Harel, ministre des Affaires municipales et à la Métropole, que le Conseil réitère sa demande de respecter le principe d'alternance entre la Couronne Nord et la Couronne Sud quant au moment de la nomination d'un représentant des municipalités au sein du Conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport.

QU'à cet effet de proposer la candidature de monsieur Julien Bussière, maire de la ville de Beloeil et président du C.I.T. de la Vallée du Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

00-04-084

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

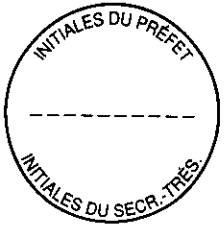
ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 40.

Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

Pierre Bourbonnais
préfet



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**